Le 5 novembre 2007

DISCOURS DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA VILLE DE GRANBY et du CANTON DE GRANBY

En vertu de l'article 474.1 de la Loi sur les Cités et Villes, je dois traiter pour la Ville de Granby :

- des états financiers et du rapport des vérificateurs pour l'année 2006;
- du programme triennal 2006;
- de l'aperçu des résultats 2007;
- de nos orientations pour le budget 2008 et du programme triennal d'immobilisations de 2008-2009-2010.

Également, en raison de la fusion avec le Canton de Granby et conformément à l'article 955 du Code Municipal du Québec, le maire doit traiter pour le Canton de Granby :

- des états financiers et du rapport des vérificateurs pour l'année 2006;
- du programme triennal 2006;

De plus, je dois indiquer dans le présent rapport et ce, distinctement, les rémunérations de base et additionnelles, ainsi que l'allocation de dépenses pour chacun des membres du conseil.

SECTION - CANTON DE GRANBY

1- ÉTATS FINANCIERS 2006 ET RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

REVENUS, DÉPENSES ET RÉSULTATS

Les revenus totaux pour l'année 2006 ont été de 10,0 millions $ alors que les dépenses totales se sont élevées à 9,6 millions $. Le surplus de l'exercice a été de 440 000 $.

SURPLUS ACCUMULÉ

Les surplus accumulés s'élevaient à 1,1 millions $ au 31 décembre 2006 soit un montant de 400 000$ en réserve pour pavage et 700 000$ réserve pour réduction de la taxe spéciale.

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Le rapport du vérificateur certifie que ces états financiers représentent fidèlement la situation financière du Canton de Granby au 31 décembre 2006 ainsi que les résultats de ses opérations pour l'exercice terminé à cette date.

SECTION - CANTON DE GRANBY (suite)

2- PROGRAMME TRIENNAL – RÉALISATIONS 2006

Réalisations 2006

Le programme triennal 2006-2007-2008 prévoyait pour l'année 2006, des dépenses de l'ordre de 691 000 $.

Des projets d'immobilisations au montant de 809 000 $ ont été réalisés en 2006 incluant pour 250 000 $ de travaux payés par des promoteurs.

SECTION - VILLE DE GRANBY

1- ÉTATS FINANCIERS 2006 ET RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Dans ses grandes lignes, le rapport du vérificateur montre les faits saillants suivants :

REVENUS, DÉPENSES ET RÉSULTATS

Les revenus totaux pour l'année 2006 ont été de 53,9 millions $ alors que les dépenses totales se sont élevées à 52,4 millions $. Après les affectations et le financement à long terme des activités financières, la Ville a réalisé un excédent de 2,2 millions $, provenant en grande partie des taxes supplémentaires et des droits de mutation.

SURPLUS RÉSERVÉ ET NON RÉSERVÉ

Les surplus accumulés qui étaient de 4,8 millions $ au 1er janvier 2006 s'élevaient à 4,5 millions $ au 31 décembre 2006, soit 2,2 million $ en surplus réservé et 2,3 millions $ en surplus non réservé.

FONDS DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS

Les dépenses d'immobilisations se chiffraient à 14,3 millions $, incluant pour 2,2 millions $ de travaux payés par des promoteurs.

SECTION - VILLE DE GRANBY (suite)

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Le rapport du vérificateur certifie que ces états financiers représentent fidèlement la situation financière de la Ville de Granby au 31 décembre 2006 ainsi que les résultats de ses opérations pour l'exercice terminé à cette date.

SECTION - VILLE DE GRANBY (suite)

2- PROGRAMME TRIENNAL – RÉALISATIONS 2006 ET SITUATION AU 22 OCTOBRE 2007

Réalisations 2006

Le programme triennal 2006-2007-2008 prévoyait pour l'année 2006, des dépenses de l'ordre de 8,3 millions $.

Des projets d'immobilisations et des règlements d'emprunts au montant de 14,3 millions $ ont été réalisés en 2006 incluant 2,2 millions $ de travaux payés par les promoteurs.

Situation au 22 octobre 2007

Le programme triennal 2007-2008-2009 prévoyait pour l'année 2007, des dépenses de l'ordre de 16,3 millions $ de travaux d'immobilisations.

Au 22 octobre 2007, des projets de dépenses en immobilisations pour un montant de 19,8 millions $ ont été engagés en 2007. En ajoutant l'achat de la Terre Miner, c'est plus de 27 millions $ d'investissement qui seront réalisés en 2007.

SECTION - VILLE DE GRANBY (suite)

Les investissements supplémentaires de 3,5 millions $ ont été financés à même le surplus 2006 pour 2,2 millions $, les revenus additionnels de 2007 pour 375 000 $ et à même des surplus réservés à d'autres fins pour un autre 1,0 millions $.

SECTION - VILLE DE GRANBY (suite)

3- VILLE DE GRANBY - RÉMUNÉRATION DES ÉLUS

Le règlement numéro 2402-2002 prévoit pour le maire une rémunération annuelle de 55 606 $ et pour les conseillers, une rémunération annuelle de 15 434 $.

De plus, le maire et les conseillers de la Ville reçoivent annuellement, comme allocation de dépenses exempte d'impôt, les sommes suivantes :

pour le maire :	13 716 $
pour chacun des conseillers :	7 717 $

En vertu du dit règlement, la somme de la rémunération et de l'allocation de dépenses annuellement versée est égale à 69 322 $ pour le maire et à 23 151 $ pour chaque conseiller.

De plus, le maire reçoit, à titre de représentant de la Ville au sein du conseil de la Municipalité régionale de comté de la Haute-Yamaska, une rémunération annuelle de 11 853 $.

SECTION - VILLE DE GRANBY (suite)

4- VILLE DE GRANBY – SITUATION FINANCIÈRE AU 22 OCTOBRE 2007

Nous avions prévu pour l'année 2007 des revenus de 64,6 millions $. Ceux-ci seront supérieurs d'environ 400 000 $ pour atteindre un montant estimé de 65,0 millions $. Le principal revenu qui sera supérieur aux prévisions est :

- Les redevances- matières résiduelles 400 000 $

Par ailleurs, les dépenses atteindront 65,0 millions $, soit 400 000 $ de plus que les prévisions budgétaires. La principale dépense qui sera supérieure aux prévisions est le paiement comptant d'immobilisations additionnelles pour un montant de 400 000 $.

Au 22 octobre, nous ne prévoyons aucun excédent des revenus sur les dépenses.

SECTION – NOUVELLE VILLE DE GRANBY

Liste des contrats
Article 474.1 de la Loi sur les Cités et Villes du Québec
et article 955 du Code municipal du Québec.

Conformément à l'article 474.1 de la Loi sur les Cités et Villes et de l'article 955 du Code municipal du Québec, je dépose en annexe la liste des contrats de plus de 25 000 $ conclus par la Ville de Granby et par le Canton de Granby depuis le 1 décembre 2006 laquelle est disponible au bureau de la greffière de la nouvelle Ville de Granby.

SECTION – NOUVELLE VILLE DE GRANBY (suite)

LES ORIENTATIONS DE VOTRE CONSEIL MUNICIPAL

Conformément aux engagements déjà annoncés par votre conseil municipal, le budget 2008 et le programme triennal d'immobilisations 2008-2009-2010 ont été élaborés en fonction d'un taux de taxation de 0,80 $ du cent dollars d'évaluation soit le taux de taxes en vigueur actuellement.

Les revenus générés par les taxes municipales seront investis en majeure partie dans les immobilisations, ce qui permettra à votre conseil municipal de poursuivre la mise à niveau des infrastructures.

Ces investissements peuvent paraître importants, puisque plusieurs millions de dollars seront engagés, mais ces sommes ne seront pas suffisantes pour répondre aux besoins les plus urgents.

Votre conseil municipal a déjà entrepris depuis deux ans toute une série de mesures pour remettre à niveau nos infrastructures municipales, améliorer les services existants et, dans la mesure de nos moyens, d'en développer de nouveaux.

Beaucoup a été fait. La population est à même de réaliser que notre ville est en train de se transformer au fil des jours, des semaines et des mois. Elle prend graduellement le visage d'une capitale régionale, plus belle et de plus en plus à même de dynamiser notre région en s'imposant comme l'élément moteur de son développement économique.

Mais, pour atteindre les objectifs de votre conseil municipal, il reste beaucoup à faire. Et, dans ce contexte exigeant, il est évident que la nouvelle ville de Granby se retrouve à une croisée des chemins.

À ne pas vouloir investir suffisamment, à refuser d'injecter les sommes nécessaires dans le maintien de ses équipements souterrains pendant une trop longue période de temps, la Ville de Granby s'est placée dans une situation dont la précarité saute aujourd'hui aux yeux, et ce, malgré les efforts accomplis au cours des dernières années pour remédier à la situation.

Il y a beaucoup encore à faire à Granby. La mise en place d'un programme cohérent de mise à niveau de nos principales infrastructures municipales entraînera des investissements de plusieurs millions de dollars. Des millions de dollars où il devient impossible à concilier dans le cadre d'un budget annuel de dépenses et d'investissements.

Par ailleurs, les membres de votre conseil municipal se sont engagés à maintenir le taux actuel de taxation à son niveau actuel. Et, il n'est pas question de revoir cette décision.

Les propriétaires et les locataires de Granby ont accepté de faire un effort financier important pour participer à la relance de leur ville et pour qu'elle atteigne rapidement le niveau d'efficacité et de modernité dont ils rêvent tous. Il faut absolument aller de l'avant, il ne faut pas compromettre la position concurrentielle de Granby par rapport aux autres villes de même importance au Québec et ailleurs au pays.

Il est impératif que, dans un contexte plus global, il faille trouver ou imaginer une nouvelle façon de procéder à la réalisation de ces travaux essentiels et d'en garantir le financement à long terme sans affecter la capacité de payer de nos citoyennes et citoyens de Granby. Ce moyen implique probablement qu'il faudra aussi tenir compte d'un principe reconnu universellement dans l'administration de la chose publique qu'il n'est généralement pas sage de faire porter à la génération actuelle, le coût de travaux destinés à parfaire des équipements publics qui seront utiles à plusieurs générations futures.

Les membres de votre conseil municipal ont fait leur réflexion à ce sujet et seront à même de partager avec l'ensemble des contribuables de Granby le résultat de cette démarche de réflexion au cours de la séance publique du 3 décembre prochain où nous dévoilerons les projets contenus au programme triennal d'immobilisations 2008-2009-2010.

---- F I N ----